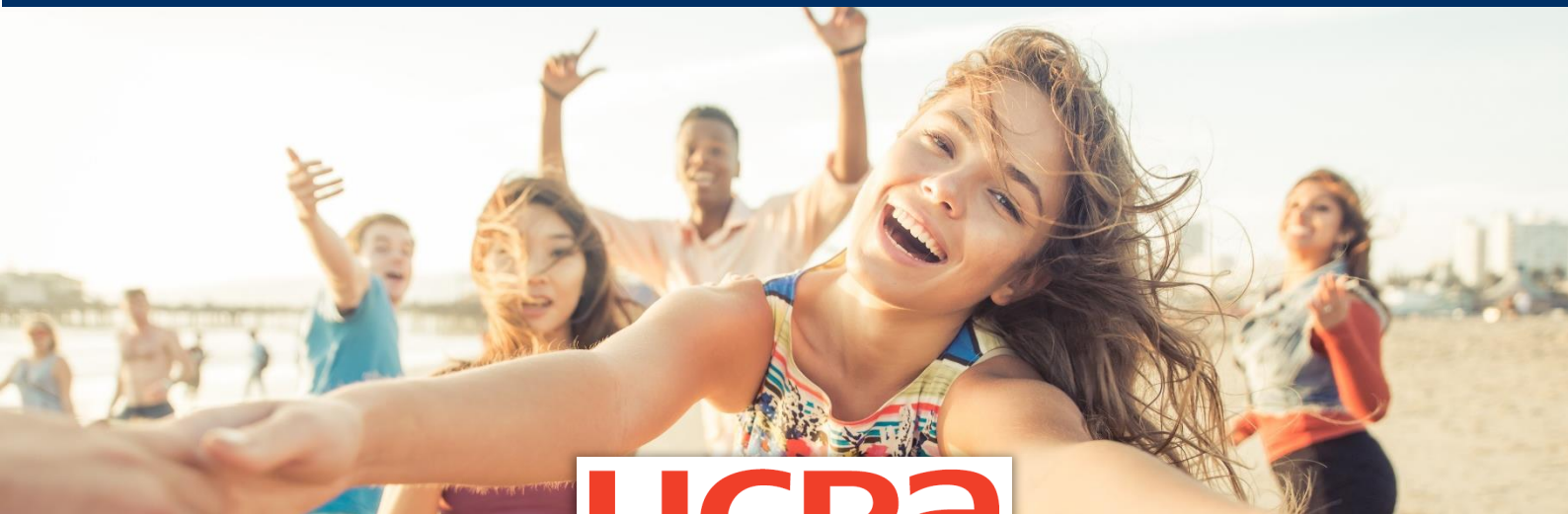


OFFRE COVID

EN COMPLÉMENT DE VOTRE CONTRAT ASSUR'VACANCES n°3190



UCPa

AVANT LE DÉPART	Montants maximum couvert
Téléconsultation avant départ	1 appel
Annulation pour maladie type COVID déclarée dans le mois qui précède le départ	Selon le plafond mentionné dans votre contrat
Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température	
PENDANT LE SÉJOUR	Montants maximum couvert
Rapatriement suite à maladie COVID	Frais réels
Rapatriement suite à une annulation de vol pour cause d'épidémie	1000 € / personne et 50 000 € / groupe
Frais médicaux <u>uniquement hors du pays de résidence</u> suite à maladie COVID	Selon le plafond mentionné dans votre contrat
Frais hôteliers suite à une mise en quatorzaine	80 € / nuit - 14 nuits maximum
Frais hôteliers suite à annulation de vol pour cause d'épidémie	80 € / nuit - 14 nuits maximum
Soutien psychologique	6 entretiens / événement
Prise en charge d'un forfait téléphonique local	80 €
Valise de secours	100 € / personne et 350 € / famille
APRÈS RETOUR	Montants maximum couvert
Aide-ménagère	15 heures réparties sur 4 semaines
Livraison de courses ménagères	15 jours maximum et 1 livraison / semaine
Soutien psychologique suite retour au domicile	6 entretiens / événement

Assurinco Assurance Voyage

Filiale de Cabinet Chaubet Courtage - SARL de courtage en assurances au capital de 140 750 €
Siège Social : 122 Bis Quai de Tounis, 31000 TOULOUSE – www.assurinco.com - RCS TOULOUSE N° SIREN 385 154 620
Immatriculé à l'ORIAS dans la catégorie courtier d'assurance sous le N°07001894 - site web ORIAS : www.orias.fr